



OM/MR
DGCU0120110000.WPV

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 janvier 2011**

-:-

L'an deux mille onze, le 11 janvier, le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le 5 janvier, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick SEVE, Maire de l'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick SEVE, M. Pierre COILBAULT, Mme Yannick PIAU, Mme Jacqueline GEYL, M. Stéphane COLONEAUX (arrivé à 18h36), M. Dominique MERLE, Mme Sophie HASQUENOPH, Mme Nicole BICHAREL, M. Bernard DELIANCOURT, Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA, M. Patrick BOURDON, M. Denis HOCHSTETTER, Mme Annie BESNIER (arrivée à 18h36), M. Gérard DELACOUR, Mme Sylvie BERLINE, M. Jean-Pierre CHARRE, M. Hervé NIOX-CHÂTEAU, Mme Noëlle DUCROUX, M. Christian CHAIA, Mme Christine PUND, M. Bruno ROUYER, M. Abdoulaye BATHILY, Mme Danièle BERARD, M. Jacques YVARIS, M. Fernand BERSON, Mme Françoise SOURD, M. Jean-Claude GARNIER.

ETAIENT REPRESENTÉS :

Mme Mireille MURA- SALAÛN, représentée par Mme BICHAREL
M. Alain DUTEMPLE, représenté par Mme PIAU
Mme Anne D'HERVE, représentée par Mme GEYL
Mme Milène COITOUX, représentée par Mme AUMAITRE-LOPATA
Mme Sonia VEOBE, représentée par M. BATHILY

EXCUSÉE :

Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD

ABSENTS:

M. Bernard GITLER
Mme Houria BOUDACHE

SECRETAIRE :

M. Abdoulaye BATHILY

.../...

-:-

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 18h34.

1 - ACQUISITION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 145-153 AVENUE FLOUQUET A L'HAY-LES-ROSES - GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT ET SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE AU PROFIT DE L'OPH VALOPHIS HABITAT.

LE CONSEIL,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'emprunts d'un montant total de 3.326.652 euros souscrits par Valophis Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts PLUS et PLAI sont destinés à financer l'acquisition en VEFA de 28 logements collectifs au 145-153 avenue Flouquet à L'Hay les Roses.

Résultat du vote :

POUR	28
ABSTENTION	4

2 - CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - CONTRAT "ENFANCE ET JEUNESSE" :
- APPROBATION.
- AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE LE SIGNER.

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement, à passer avec la CAF 94, et relatives à la Prestation de Service Unique pour les établissements d'accueil de jeunes enfants (0-4 ans).

AUTORISE monsieur le Maire à les signer ainsi que tous les documents y afférents.

3 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES A LA "PRESTATION DE SERVICE UNIQUE" PASSÉES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE :
- APPROBATION.
- AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER.

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE le contrat "Enfance et Jeunesse" passé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, 2 voie Félix Eboué à Créteil.

AUTORISE monsieur le Maire à le signer ainsi que tous documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

4 - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE L'HAY-LES-ROSES AUX DÉBATS PUBLICS ARC EXPRESS ET GRAND PARIS.

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE le cahier d'acteurs de la Ville de L'Hay-les-Roses.

DEMANDE à l'Etat de mettre en œuvre son engagement de financement en faveur du Plan de Mobilisation destiné à améliorer les services existants.

AFFIRME son attachement à un investissement public et à l'application d'une politique tarifaire qui ne soit pas dérogatoire par rapport à celle mise en œuvre par le STIF.

AFFIRME son exigence de voir son territoire desservi et pas seulement traversé et pour cela demande que l'implantation de la ou des stations située (s) sur son territoire permette à la fois d'améliorer les déplacements quotidiens de ses habitants, de renforcer son attractivité et de requalifier ses quartiers traversés par les infrastructures routières.

APPORTE son soutien au projet Arc Express et au Plan de Mobilisation, portés par la Région Ile-de-France, ayant reçu l'adhésion de tous les départements.

PROPOSE de conforter les gares proposées par le projet de tracé du réseau Grand Paris notamment, la Gare de Villejuif-Louis Aragon (connexion avec le M7 et le T7 liaison avec la grande couronne parisienne) qui ne doit pas rester optionnelle.

EXIGE de préserver les compétences d'urbanisme de la commune, et de maîtrise de son devenir en ce qui concerne les projets d'aménagement ou de développement futur sur son territoire tant dans le cadre de contrats territoriaux, que dans le périmètre d'intervention du Grand Paris.

CHARGE monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5 - CONSTRUCTION D'UNE HALLE DE MARCHÉ COUVERT AU 18 RUE HENRI THIRARD A L'HAY-LES-ROSES - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DE TRAVAUX PUBLICS.

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

ACCEPTE le principe d'une concession de travaux comme mode opératoire pour la construction d'une halle de marché couvert au 18, rue Thirard – 94240 L'Haÿ-les-Roses (parcelle cadastrée F 473).

DIT que le contrat porte sur la construction d'une halle permanente prolongée sur la rue Henri Thirard par des structures légères couvertes et équipées.

PRECISE que la rémunération du concessionnaire consistera dans le droit d'exploiter l'équipement susvisé.

AUTORISE monsieur le maire à mettre en œuvre la procédure décrite par les articles L 1415-1 et suivants et R 1415-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

6 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUE ENTRE LA VILLE DE L'HAY-LES-ROSES ET LA SOMAREP LE 10 NOVEMBRE 1973

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE monsieur le Maire à résilier la convention de délégation de service public conclue entre la Ville de L'Haÿ-les-Roses et la SOMAREP le 10 novembre 1973. Cette résiliation prendra effet différé au jour de la mise en service de la nouvelle halle permanente.

7 - DÉMISSION D'OFFICE D'UN MEMBRE ÉLU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

Madame BOUDACHE est déclarée démissionnaire d'office en qualité de représentante de la Commune au sein du conseil d'administration du CCAS.

8 - RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Sont élus membres du conseil d'administration du CCAS :

- 1) Françoise AUMAITRE-LOPATA
- 2) Mireille MURA-SALAÜN
- 3) Jean-Pierre CHARRE
- 4) Denis HOCHSTETTER
- 5) Fernand BERSON

9 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSÉE AVEC LA MISSION LOCALE BIÈVRE VAL DE MARNE :

- APPROBATION.

- AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER.

LE CONSEIL, à l'UNANIMITÉ :

DECIDE d'approuver la convention à passer entre la Ville de l'Haÿ-les-Roses et la Mission Locale Bièvre Val de Marne, située au 28, rue Maurice Ténine à Fresnes afin de fixer les obligations des parties et les moyens y afférents, pour l'exercice 2011.

AUTORISE monsieur le maire à signer ledit document.

DIT que la dépense correspondante d'un montant de 74 620,44 € est inscrite au budget de l'exercice concerné à l'article 6574, chapitre 65, sous-fonction 520.

10 - RECENSEMENT RÉNOVÉ DE LA POPULATION 2011.

LE CONSEIL approuve à l'UNANIMITÉ :

DECIDE de fixer, pour les opérations de collecte 2011, les rémunérations suivantes :

➤ Pour les agents recenseurs :

La rémunération est proportionnelle au nombre et au type de bulletins collectés sur la base suivante :

- Bulletin individuel : 1 € 72 net
- Feuille de logement : 1 € 13 net
- Feuille de logement non enquêté : non communiqué à ce jour
- 2 demi-journées de formation pour les agents non communaux : 20 € par session de formation

➤ Pour le coordonnateur communal : un forfait de 780 € net

➤ Pour l'adjoint au coordinateur communal : un forfait de 520 € net

CHARGE monsieur le Maire de l'exécution des présentes dispositions et de signer les documents afférents au recensement rénové de la population.

A 20h10 l'ordre du jour étant expiré, monsieur le maire lève la séance.

Patrick SEVE
Ancien député
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Vice-président de l'agglomération de Val de Bièvre

Publication du : 19 janvier 2011 au 19 mars 2011